

001108

Fougères Agglomération

Parc d'activités de l'Aumallerie
1 rue Louis Lumière
CS 70665 - La Selle-en-Luitré
35306 Fougères Cedex

Tél. 02 99 94 50 34

Fax 02 99 99 70 93

accueil@fougeres-agglo.bzh

www.fougeres-agglo.bzh

M. le Maire

15 rue du Relais

35133 LA CHAPELLE-JANSON

Objet : Avis sur la révision du PLU de La Chapelle-Janson

Nos réf. : JE/PYM

Monsieur le Maire,

Par courriel reçu le 27 septembre 2021, vous avez transmis à Fougères Agglomération le projet de PLU arrêté par le conseil municipal le 9 septembre 2021.

Lors de sa réunion du 13 décembre 2021, le Bureau communautaire a émis un avis favorable sur ce projet de révision. Quelques points pourraient cependant être reformulés dans le dossier définitif :

- Concernant l'activité économique, il semble souhaitable de ne pas fixer un recul minimal de 5 m par rapport aux voies et aux limites parcellaires dans les zones d'activités afin de favoriser une utilisation économe du foncier, notamment pour de petites parcelles.
- Concernant la GEMAPI et le bocage, il conviendrait d'apporter les corrections suivantes :
 - harmoniser la distance de construction par rapport au bord du cours d'eau à 35 m dans l'ensemble du document,
 - dans l'annexe « bocage » du règlement écrit, supprimer la mention « possibilité de régénération naturelle en compensation d'un arasement » pour garder uniquement la création par plantation et préciser, à la suite de la phrase « L'entretien courant d'une haie [...] est conservé. », que l'entretien de la ligne de vie de la haie doit permettre une régénération spontanée,
 - mentionner dans le rapport de présentation l'arrêté de catastrophe naturelle de 2020.

Restant à votre disposition pour tout renseignement, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en mes sentiments dévoués et cordiaux.

Joseph ÉRARD

Vice-président délégué à l'Urbanisme

